

Préparer les deux cas pratique.

1^{er} cas pratique

Les parents de Lilou ont divorcé alors qu'elle avait 3 ans. Lilou réside habituellement chez sa mère et son père exerce un droit de visite et d'hébergement élargi. Les parents exercent ensemble l'autorité parentale. Lilou a aujourd'hui 5 ans et demi.

Depuis la séparation de ses parents, Lilou passe la plupart de ses vacances chez sa grand-mère paternelle, Mémé Lulu. Or, cet été, les choses se sont malheureusement fort mal passées. Lilou a passé beaucoup de temps avec Constance, la petite fille de la voisine de Mémé Lulu. Au cours d'un jeu très animé, Lilou a accidentellement blessé Constance au visage lors d'un choc. Les lunettes de Constance ont été cassées et, plus grave, un gros hématome s'est formé juste sous l'œil. Il n'y aura toutefois pas séquelle. Constance n'a cependant pas pu partir en vacances en Italie avec ses parents.

Les parents de Constance vous consultent. Ils souhaiteraient prioritairement agir contre le père de Lilou, qu'ils estiment plus solvable. Ils sont toutefois prêts à engager toutes les actions suggérées.

2^{ème} cas pratique

Julie et Marie sont amies depuis qu'elles ont 12 ans. Elles se sont toujours promises d'être là l'une pour l'autre. Lorsque Julie a décidé d'ouvrir un magasin spécialisé dans la vente de vêtements, elle s'est naturellement adressée à Marie pour lui demander son aide. Marie a immédiatement accepté de lui prêter une somme de 50 000 €. Les deux amies avaient décidé que cette somme serait versée en deux fois, déjà 30 000 € puis 20 000.

Lors du premier versement de 30 000 réalisé par chèque, Julie rédige une reconnaissance de dette portant toutefois sur la somme de 50 000 €. Il y est notamment stipulé :

« Je soussigné Julie Rossignol reconnaît devoir la somme de 50 000 euros (cinquante mille euros) à Marie Hortensia ».

Julie a évidemment signé le document. Jean, le compagnon de Julie, était présent lors du premier versement de 30 000 euros.

Les mois ont passé. Marie n'a jamais versé le solde de 20 000 euros, estimant sans doute que ses économies avaient été assez entamées. Elle a finalement déposé une feuille de papier dans la boîte à lettre du magasin :

« Je t'ai déjà bien lancée. Ne m'en demande pas plus. Sois enfin une grande fille.

Marie »

Les deux amies se sont donc éloignées et même disputées. Marie exige le remboursement de la somme de 50 000 euros. Julie ne conteste pas le prêt, mais estime qu'elle ne doit restituer que 30 000 euros. Elle vous consulte.